



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120269

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 14/11/2024 12H04 C:005360 I:39235
V/REF : 970217
V/Email reçu le Jeudi 14/11/2024 a 12H04

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 01206
IMMEUBLE : JARDIN CHAPELLE-1206
1 a 19, IMPASSE DES MURES
106, ROUTE DE LA LIBERATION
69110 STE FOY LES LYON

Vaulx en Velin, le 06 Décembre 2024

Référence Marché: M_230809003-1
LOCALISATION : ALLEE N°108 LIBERATION-LOGEMENT VACANT EX MOUELHI SOUS PASS-RDC
MOTIF : INTERVENIR POUR:
-REPLACEMENT D'UNE PORTE PRE-PEINTE POUR LA CHAMBRE 2
-REGLAGE DE LA PORTE COULISSANTE DU PLACARD
Donneur d'ordre : Mme D. CHAMBLAS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 20/11 A 09H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT EX/MOUELHI AU RDC
REGLAGE DES PORTES COULISSANTE CHAMBRE A L'ETAGE

PREVOIR :

- LE REMPLACEMENT DE NOUVEAU GUIDE POUR LA PORTE COULISSANTE 1ER CHAMBRE
A L'ETAGE ET PORTE D'ENTREE
- LE REMPLACEMENT POIGNEE DES WC
PRISE DE COTES POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE
REPLI DU CHANTIER
LE 05/12 A 09H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT EX/MOUELHI AU RDC
-REPLACEMENT DE LA PORTE DE LA CHAMBRE
- LE REMPLACEMENT POIGNEE DES WC
-REPLACEMENT DE NOUVEAU GUIDE POUR LA PORTE COULISSANTE CHAMBRE 1
REGLAGE ET AJUSTEMENT DU TOUT
CONTROLE DE CHAQUE ELEMENT REMPLACE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 05/12/24 a 22H07 Mme D. CHAMBLAS
MP LCOMPTER EMAIL en CC le 21/11/24 a 15H39 vivial.buisson@semcoda.com
MP LCOMPTER Email envoyé le 21/11/24 a 15H39 Mme D. CHAMBLAS

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

PREVOIR :
- LE REMPLACEMENT DE NOUVEAU GUIDE POUR LA PORTE COULISSANTE 1ER CHAMBRE
A L'ETAGE ET PORTE D'ENTREE
- LE REMPLACEMENT POIGNEE DES WC

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,62	55,62
2,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	50,57	101,14
1,00	MS00006-Rempl.Porte pré-peinte éq.ss enc	5	202,26	202,26
1,00	MS00013-F.P.Rail haut/bas yc tt sujetion	5	50,56	50,56
1,00	MS00051-Rempl.Béquille pr ouv.a la franç	5	40,45	40,45
TOTAL H.T.				450,03
T.V.A. a 10,00%				45,00
TOTAL T.T.C.En EURO				495,03

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 970217 du 14/11/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

108 Route de la Libération

Les Jardins de la Chapelle

69110 STE FOY LES LYON

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01206-00001-00001-00003 H / Type 4 A / RDC

Etage : RDC

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 29/11/2024

Observations

**LOGT VACANT SOUS PASS SEMCODA
EX MOUELHI**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,62	55,62	5,56	61,18
MS00006 Porte pré-peinte CH2 équipée paumelles, serrure, béquillage, sans encadrement et toutes sujétions	1,00	202,26	202,26	20,23	222,49
MS00023 Réglage de porte coulissante de placard refixation, ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions	3,00	50,57	151,71	15,17	166,88
				Total H.T.	409,59
				Total TVA	40,96
				Total TTC	450,55

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 14/11/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



Bon de Commande

N° : 970217 du 14/11/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **108 Route de la Libération Les Jardins de la Chapelle 69110 STE FOY LES LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **14/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 970217